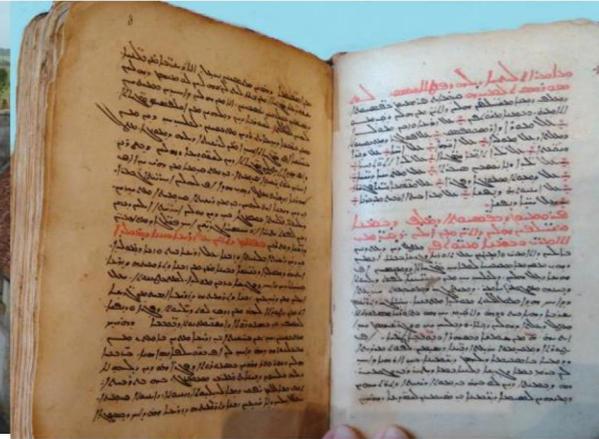


Cours intensif de syriaque

Eté 2020



Programme

Cours essentiellement axé sur l'apprentissage de l'alphabet et de la grammaire syriaques, avec lectures de phrases simples et d'un petit texte en fin de session. Les notions vues dans ce cours permettent d'accéder à un enseignement universitaire de niveau II.

Matériel demandé : grammaire et dictionnaire L. Costaz

Public concerné

Étudiant(e)s ou anciens étudiants

Formatrice

Émilie Villey, chargée de recherche au CNRS

Dates

du 2 au 7 août 2020

Durée

25 heures réparties sur 5 jours (du lundi au vendredi)

Horaires

9h00-12h00 et 15h00-17h00

Salle d'étude ouverte de 9h à 22h

Hébergement

Des solutions d'hébergement et de restauration sont proposées sur place (dans la limite des places disponibles)

Date limite de réservation pour l'hébergement : 31 juin 2020

Date limite d'inscription

5 juillet 2020

Accès au site

Les Marronniers / 2 rue du 20 août 1944 / 61210 Neuvy-au-Houlme

• De Paris en train : prendre gare Montparnasse un train en direction de Granville/Argentan. Descendre en gare d'Argentan. Une navette Argentan-Neuvy est prévue le dimanche à 18h.

• En voiture : en passant par Caen, prendre l'autoroute A88 sur 30 km puis prendre la sortie 11.1 Alençon. Au rond point prendre la direction Neuvy-au-Houlme.

Inscription

Envoyez le formulaire d'inscription joint à emilie.villey@cncrs.fr

Tarifs

Cours de syriaque

25 heures de cours 150 €

Hébergement

5 nuits (du dim. soir au vend. matin)

- chambre seule 150 €
- chambre partagée (à 2) 75 €
- chambre partagée (à 4) gratuit

Restauration

du dimanche soir au vendredi midi

- Pension complète 120 €
- Demi-pension 50 €
(pour 5 repas du midi)

Comment obtenir une bourse ?

Deux bourses seront accordées en 2020

Conditions

- être étudiant(e) inscrit(e) dans un établissement français de l'enseignement supérieur ;
- envoyer un CV, une lettre de motivation et le formulaire d'inscription rempli.

Cette bourse couvre uniquement les frais d'inscription aux cours et l'hébergement. Les frais de restauration et de transport restent à la charge des étudiant(e)s.

Date limite de dépôt de dossier

31 juin 2020

Réponse

7 juillet 2020